

GKR-CKN

MINISTÈRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

NOTE DE SERVICE N° 65 /DU 04 MAR 2015

Objet : Agréments pour l'exportation des produits du coton

Réf.: - Décision CCA n°02-SIC/DGAC/DG/CCA-14 du 29 décembre 2014

- Décision CCA n°012-SJC/DGAC/DG/CCA-15 du 18 février 2015

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services que, conformément aux décisions sus référencées, la liste des opérateurs agréés par le Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA) pour l'exportation des produits du coton, au titre de la campagne 2014-2015 est étendue aux sociétés ci-après :

- « **I COTONI-CI** »
- « **SIMDIA SARL** »

J'invite, par conséquent, tous les services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de cette donne.

P. J. : copie des décisions

Le Directeur Général des Douanes

